

## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

#### **L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés – M.T.B.F) et M. Mahmoud ZAHAF (Cabinet ZAHAF & Associés).

**BILAN**  
**Au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIFS	Notes	2023	2022
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		2 272 034	2 244 247
Moins : Amortissements		<1 529 507>	<1 419 831>
	<b>B-1</b>	<b>742 527</b>	<b>824 416</b>
Immobilisations corporelles		92 652 970	82 596 033
Moins : Amortissements		<63 016 760>	<60 364 648>
	<b>B-2</b>	<b>29 636 210</b>	<b>22 231 385</b>
Immobilisations financières		16 808 992	16 860 401
Moins : Provisions		<589 574>	<532 092>
	<b>B-3</b>	<b>16 219 418</b>	<b>16 328 309</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>46 598 155</b>	<b>39 384 110</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>46 598 155</b>	<b>39 384 110</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		25 771 057	23 776 138
Moins : Provisions		<3 394 845>	<1 183 321>
	<b>B-4</b>	<b>22 376 212</b>	<b>22 592 817</b>
Clients et comptes rattachés		69 089 849	77 073 067
Moins : Provisions		<4 689 799>	<4 605 230>
	<b>B-5</b>	<b>64 400 050</b>	<b>72 467 837</b>
Autres actifs courants		17 148 394	15 242 751
Moins : Provisions		<3 918 695>	<1 610 433>
	<b>B-6</b>	<b>13 229 699</b>	<b>13 632 318</b>
Placement et autres actifs financiers	<b>B-7</b>	401 396	408 040
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B-8</b>	3 882 208	1 027 815
<b>Total des actifs courants</b>		<b>104 289 565</b>	<b>110 128 827</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>150 887 720</b>	<b>149 512 937</b>

**BILAN**  
**Au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		24 000 000	24 000 000
Réserves		15 893 754	15 893 754
Résultats reportés		<5 176 856>	2 861 513
Autres capitaux propres		225 233	226 504
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>34 942 131</b>	<b>42 981 771</b>
Résultat de l'exercice		<9 281 673>	<8 038 369>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>B-9</b>	<b>25 660 458</b>	<b>34 943 402</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>B-10</b>	32 587 192	27 770 114
Provisions	<b>B-11</b>	3 036 497	3 492 013
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>35 623 689</b>	<b>31 262 127</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>B-12</b>	10 701 981	10 057 341
Autres passifs courants	<b>B-13</b>	10 380 782	10 037 467
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>B-14</b>	68 520 810	63 212 600
<b>Total des passifs courants</b>		<b>89 603 573</b>	<b>83 307 408</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>125 227 262</b>	<b>114 569 535</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>150 887 720</b>	<b>149 512 937</b>

**Etat de résultat**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	R-1	89 092 002	102 163 836
Ventes locales		42 970 138	50 010 114
Ventes à l'exportation		46 121 864	52 153 722
Autres produits d'exploitation	R-2	589 717	594 699
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>89 681 719</b>	<b>102 758 535</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	R-3	<1 391 079>	12 447 759
Achats d'approvisionnements consommés	R-4	61 599 661	62 837 403
Charges du personnel	R-5	16 370 539	15 567 323
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	R-6	7 176 245	6 118 671
Autres charges d'exploitation	R-7	5 421 106	4 816 534
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>89 176 472</b>	<b>101 787 690</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>505 247</b>	<b>970 845</b>
Produits des placements		28 715	36 000
Charges financières nettes	R-8	<9 786 865>	<8 825 569>
Autres gains ordinaires	R-9	174 527	80 514
Autres pertes ordinaires		<1 760>	<46 445>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>&lt;9 080 136&gt;</b>	<b>&lt;7 784 655&gt;</b>
Impôt sur les bénéfices		201 537	253 714
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>&lt;9 281 673&gt;</b>	<b>&lt;8 038 369&gt;</b>

**Etat de Flux de trésorerie  
Pour l'exercice clos le 31 décembre  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	2023	2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net de l'exercice		<9 281 673>	<8 038 369>
<b>Ajustements pour:</b>			
-Amortissements & provisions	F-1	8 113 532	6 491 324
-Reprises sur provision et amortissements	F-2	<937 287>	<372 653>
<b>Variation des :</b>			
-Variation des stocks	F-3	<1 994 919>	12 185 761
-Variation des créances	F-4	7 983 218	<6 701 820>
-Variation des autres actifs	F-5	<1 875 563>	<3 152 582>
-Variation des autres actifs financiers	F-6	6 644	14 704
-Variation des fournisseurs	F-7	2 567 255	1 010 581
-Variation des autres passifs	F-8	600 372	3 602 915
<b>Autres ajustements :</b>			
-Plus ou moins-value de cession		<3 250>	<55 500>
-Quote-part subvention d'investissement		<1 271>	<34 131>
<b>Flux provenant des activités d'exploitation</b>		<b>5 177 058</b>	<b>4 950 230</b>
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>			
-Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-9	<1 947 800>	<2 089 992>
-Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 250	55 500
-Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	<198 934>
-Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	F-10	51 409	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>&lt;1 893 141&gt;</b>	<b>&lt;2 233 426&gt;</b>
<b>Flux de liés aux activités de financement</b>			
-Remboursement d'emprunts		<6 320 392>	<4 449 949>
-Variation Crédits de gestion		1 516 325	2 342 678
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>&lt;4 804 067&gt;</b>	<b>&lt;2 107 271&gt;</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>&lt;1 520 150&gt;</b>	<b>609 533</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	F-11	<b>&lt;6 855 740&gt;</b>	<b>&lt;7 465 273&gt;</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	F-12	<b>&lt;8 375 890&gt;</b>	<b>&lt;6 855 740&gt;</b>

## NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2023

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital. Suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012, le capital social de la société est porté à 12 000 000 de dinars, et divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 12 000 000 dinars tunisiens à 24 000 000 dinars tunisiens, par incorporation de réserves d'un montant de 12 000 000 dinars à prélever sur les réserves ordinaires et ce par la création et l'émission de 12 000 000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

### II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été arrêtés au 31 décembre 2023 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

### III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

### IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A l'exception du point évoqué au niveau de la note IX aux états financiers, il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

## V. CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN :

Bien que le conflit Russo-Ukrainien n'affecte pas la demande sur les produits de la société, il exerce en revanche un effet de rareté de l'offre de plomb sur le marché international puisque la Russie et l'Ukraine sont des pays producteurs et exportateurs de ce minerai.

Ceci diminue les possibilités futures d'approvisionnement en plomb sur le marché international et tend à faire augmenter son prix.

En outre, le conflit a fait augmenter le coût du fret sur le marché international et le cours du pétrole et dérivés du pétrole, notamment le plastique, ce qui tend à exercer une pression inflationniste sur les prix futurs de certains intrants utilisés par la société tels que les bacs, couvercles et séparateurs, qui sont des produits à base de plastique

## VI. LES BASES DE MESURE

### 1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis aux taux annuels de 33,33% et 10%.

### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

### 3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

### 4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

## **5. Clients et comptes rattachés**

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

## **6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires**

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

## **7. Emprunts**

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

## **8. Revenus**

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

## **9. Opérations libellées en monnaies étrangères**

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères est constatée dans les comptes de résultat.



## **VII. STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE**

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) a été bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries.

Le 05 juillet 2023, une partie du stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690 000 DT.

Compte tenu des éléments ci-dessus et suite au transfert de la propriété du stock, une provision pour dépréciation de la totalité de la valeur du stock a été comptabilisée par la direction pour 2 802 137 DT.

Par ailleurs, le commissaire général du contentieux de l'Etat agissant pour le compte du ministère de l'Environnement a intenté une action pénale contre l'ancien Directeur Général de la société en son nom propre pour avoir importé des vieilles batteries, en infraction à la loi 41-1996 régissant la gestion des déchets dangereux, qui considère les vieilles batteries comme des déchets dangereux dont l'importation est interdite selon la dite-loi.

La société considère qu'elle dispose d'arguments solides pour défendre la légalité de ses opérations dont notamment les autorisations d'importation dûment approuvées par les ministères du commerce et de l'industrie et l'accord de la Douane pour l'admission de ces vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active.

## **VIII. AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES**

La société a octroyé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui ont constitué un circuit de collecte exclusif au profit de notre société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société. Actuellement, la société est en train de négocier le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs, qui ont affirmé leur volonté de restituer le montant de l'avance aussitôt la question de dédommagement réglée. La société a constitué une provision pour dépréciation de 879 162 DT à ce titre.

## **IX. CONTENTIEUX AVEC LA DOUANE TUNISIENNE ET INCERTITUDE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION**

Le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous a prononcé en date du 11 Juillet 2024 un jugement condamnant la société ATA, par solidarité avec son représentant légal, à des amendes s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite au contentieux avec la Douane Tunisienne relatif à :

- La détention sans titre de mouvement légal de marchandises prohibées provenant du délit de contrebande (80 MDT, par solidarité avec des fournisseurs locaux collecteurs de vieilles batteries qui n'ont pas pu prouver l'origine de leur stock) ;
- L'importation sans déclaration de marchandises prohibées (69 MDT) ; et
- L'aliénation de marchandises sous-douanes (85 MDT, au titre du non-apurement de près de 6.000 tonnes de vieilles batteries importées, pour cause de blocage du code NGP par la Douane).

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires et que le non-apurement de près de 6.000 tonnes de vieilles batteries importées n'est dû qu'au blocage du code NGP par la Douane.

Un appel a été interjeté contre le jugement, en date du 15 juillet 2024 et la direction de la société est confiante quant à la solidité de son dossier juridique.

Ainsi, la direction estime que, malgré le caractère significatif des amendes dont le montant pourrait, en cas de confirmation de ce jugement par la cour d'appel, mettre en péril la continuité d'exploitation, elle dispose de tous les arguments juridiques nécessaires pour se défendre en appel et que le principe de continuité d'exploitation demeure applicable.

Par ailleurs, la société s'est conformée à toutes les obligations légales en matière d'information du CMF, la Bourse et du public et a tenu une communication financière à l'effet en date du 30 juillet 2024.

**X. NOTES DETAILLEES**

**NOTES RELATIVES AU BILAN**

**B-1 Immobilisations incorporelles**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Logiciels	2 155 040	2 127 253
Autres immobilisations incorporelles	116 994	116 994
<b>Total</b>	<b>2 272 034</b>	<b>2 244 247</b>
Amortissements "Logiciels"	<1 412 513>	<1 302 837>
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	<116 994>	<116 994>
<b>Total Amortissement</b>	<b>&lt;1 529 507&gt;</b>	<b>&lt;1 419 831&gt;</b>
<b>Total Net</b>	<b>742 527</b>	<b>824 416</b>

**B-2 Immobilisations corporelles**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Terrains	4 771 238	4 771 238
Bâtiments	8 887 264	8 803 182
Installations générales des bâtiments	5 121 618	5 121 618
Matériel et outillage industriel	47 050 190	46 659 493
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 488	1 817 488
Matériel de transport	3 082 078	3 002 919
AAI généraux	5 262 783	5 262 783
Equipement de bureaux	613 542	613 138
Matériel informatique	1 230 800	1 184 403
Immobilisations en cours	13 831 962	4 375 764
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	984 007	984 007
<b>Total</b>	<b>92 652 970</b>	<b>82 596 033</b>
<b>Total Amortissement</b>	<b>&lt;63 016 760&gt;</b>	<b>&lt;60 364 648&gt;</b>
<b>Total Net</b>	<b>29 636 210</b>	<b>22 231 385</b>

Le tableau, présenté ci-après, met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

**Les états financiers de l'exercice 2023**  
**Société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »**

Désignation	VALEURS D'ORIGINES					AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2023
	Au 31/12/2022	Acquisitions	Reclassements	Cessions /Mise en rebut	Au 31/12/2023	Antérieur	Dotations	Cessions /Mise en rebut	Cumul	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>										
Logiciel	2 127 253	8 230	19 944	<387>	2 155 040	1 302 837	110 063	<387>	1 412 513	742 527
Autres immobilisations Incorporelles	116 994	-	-	-	116 994	116 994	-	-	116 994	-
<b>Sous total</b>	<b>2 244 247</b>	<b>8 230</b>	<b>19 944</b>	<b>&lt;387&gt;</b>	<b>2 272 034</b>	<b>1 419 831</b>	<b>110 063</b>	<b>&lt;387&gt;</b>	<b>1 529 507</b>	<b>742 527</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>										
Terrains	4 740 433	-	-	-	4 740 433	-	-	-	-	4 740 433
Aménagement Terrain	30 805	-	-	-	30 805	27 060	3 030	-	30 090	715
Bâtiments	8 803 182	14 033	70 049	-	8 887 264	7 595 653	213 190	-	7 808 843	1 078 421
Installations générales des bâtiments	5 121 618	-	-	-	5 121 618	3 540 558	274 741	-	3 815 299	1 306 319
Matériel & Outillages Industriels	46 659 493	76 424	314 273	-	47 050 190	38 280 520	1 347 296	-	39 627 816	7 422 374
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 488	-	-	-	1 817 488	1 657 003	38 494	-	1 695 497	121 991
Matériels de Transports	3 002 919	102 798	-	<23 639>	3 082 078	2 551 926	266 292	<23 639>	2 794 579	287 499
AAI généraux	5 262 783	-	-	-	5 262 783	4 781 427	194 337	-	4 975 764	287 019
Equipement de bureaux	613 138	404	-	-	613 542	530 068	20 944	-	551 012	62 530
Matériel informatique	1 184 403	48 210	-	<1 813>	1 230 800	1 060 084	111 298	<1 813>	1 169 569	61 231
Immobilisations à statut juridique particulier (leasing)	984 007	-	-	-	984 007	340 349	207 942	-	548 291	435 716
Immobilisations en cours	4 375 764	9 860 464	<404 266>	-	13 831 962	-	-	-	-	13 831 962
<b>Sous total</b>	<b>82 596 033</b>	<b>10 102 333</b>	<b>&lt;19 944&gt;</b>	<b>&lt;25 452&gt;</b>	<b>92 652 970</b>	<b>60 364 648</b>	<b>2 677 564</b>	<b>&lt;25 452&gt;</b>	<b>63 016 760</b>	<b>29 636 210</b>
<b>Total Général</b>	<b>84 840 280</b>	<b>10 110 563</b>	<b>-</b>	<b>&lt;25 839&gt;</b>	<b>94 925 004</b>	<b>61 784 479</b>	<b>2 787 627</b>	<b>&lt;25 839&gt;</b>	<b>64 546 267</b>	<b>30 378 737</b>

**B-3 Immobilisations financières**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Titres de participations	16 547 834	16 547 834
Prêts au personnel	37 950	39 524
Dépôts et cautionnements	223 208	273 043
<b>Total brut immobilisations financières</b>	<b>16 808 992</b>	<b>16 860 401</b>
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	<589 574>	<532 092>
<b>Total net</b>	<b>16 219 418</b>	<b>16 328 309</b>

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Assad International	1 301 017	1 301 017
GEELEC	2 499 800	2 499 800
ACE	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	332 879	332 879
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500
Société Algero Tunisienne de batteries	3 396 637	3 396 637
S.M.U	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	1	1
ENAS	6 088 810	6 088 810
Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	165 000	165 000
ASSAD Batterie Maroc	1 046 750	1 046 750
ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	<526 030>	<526 030>
Batterie ASSAD Côte d'Ivoire	119 570	119 570
ASIND	1 520 000	1 520 000
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000
<b>Total</b>	<b>16 547 834</b>	<b>16 547 834</b>

La provision pour dépréciation des immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Provision- titres de participations (ABM)	<162 248>	<133 406>
Provision- titres de participations (BACI)	<119 570>	<119 570>
Provision- titres de participations (MIT)	<48 304>	<48 304>
Provision- titres de participations BTS	<15 000>	<15 000>
Provision- titres de participations ACE	<57 578>	<70 078>
Provision sur les titres (C.T.C.A)	<12 500>	-
Provision - Dépôts et cautionnements	<130 464>	<101 824>
Provision - Prêts au personnel	<43 910>	<43 910>
<b>Total</b>	<b>&lt;589 574&gt;</b>	<b>&lt;532 092&gt;</b>

**B-4 Stocks**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Matières premières	8 271 381	8 273 921
Stock de vieilles batteries *	2 802 137	2 802 137
Stock in transit	1 192 640	656 996
Matières consommables	291 890	313 505
Pièces de rechange	4 869 928	4 777 577
Produits finis	2 489 436	2 634 768
Produits intermédiaires	5 853 645	4 317 234
(-) Provisions	<3 394 845>	<1 183 321>
<b>Total</b>	<b>22 376 212</b>	<b>22 592 817</b>

(\*) : Stocks de vieilles batteries in transit : il s'agit d'un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radés par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT.

Le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. Le 05 juillet 2023, une partie de ce stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendu par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690.000 DT.

Ce stock est entièrement provisionné au 31 décembre 2023.

Cf. note aux états financiers n° VII « STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE ».

**B-5 Clients et comptes rattachés**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Clients ordinaires	10 110 547	14 625 653
Clients groupes *	49 299 974	48 187 572
Clients effets et chèques en portefeuille	4 989 529	9 654 612
Clients douteux	4 689 799	4 605 230
<b>Total brut</b>	<b>69 089 849</b>	<b>77 073 067</b>
<b>Provision pour dépréciation des créances clients</b>	<b>&lt;4 689 799&gt;</b>	<b>&lt;4 605 230&gt;</b>
<b>Total net</b>	<b>64 400 050</b>	<b>72 467 837</b>

(\*) Les créances sur les sociétés du groupe englobent :

- Les créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 30 744 662 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. Des démarches sont entreprises actuellement par la direction auprès de la Banque Centrale Algérienne en vue du rapatriement d'une partie de ces créances ou de leur conversion dans le capital social de la filiale BAA ;
  
- Les créances détenues sur les filiales Assad International (« AI ») et AS-DIST EUROPE pour des montants respectifs de 12 946 436 DT et 4 996 068 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. Les situations nettes de ces filiales au 31 décembre 2023 sont négatives suite aux pertes qu'elles ont subies. Différentes perspectives d'activité futures de ces filiales sont actuellement envisagées par la direction du groupe, incluant le transfert de leurs activités ou encore l'absorption de AI par la société mère « ATA » ou l'augmentation de capital de AS-DIST EUROPE. Les décisions stratégiques qui seront prises dépendront du résultat des analyses actuellement menées par la direction.

**B-6 Autres actifs courants**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Fournisseurs avances et acomptes *	4 440 598	4 358 467
Autres Fournisseurs débiteurs	9 853	89 335
Personnel avances et acomptes	115 389	170 611
Etat, retenues à la source	2 966 120	2 406 867
Etat, Report de TVA	1 253 012	-
Etat, TVA déductible	13 015	10 246
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 817 037	7 553 501
Charges constatées d'avance	393 267	440 145
Autres débiteurs	96 250	169 726
Produits à recevoir	43 853	43 853
(-) Provisions sur comptes débiteurs	<3 918 695>	<1 610 433>
<b>Total</b>	<b>13 229 699</b>	<b>13 632 318</b>

(\*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont provisionnées à hauteur de 879 162 DT. Voir note aux états financiers n° VIII « AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES ».

**B-7 Placements et autres actifs financiers**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Prêts au personnel (échéance à -1an)	239 045	258 711
Titres SICAV	162 351	149 329
<b>Total</b>	<b>401 396</b>	<b>408 040</b>

**B-8 Liquidités et équivalents de liquidités**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Effets et chèques remis à l'encaissement	3 676 288	632 904
Effets remis à l'escompte	88 111	-
Autres organismes financiers (AFC)	101	146
Attijari Bank Bouargoub	-	30 881
Attijari Bank Megrine	30 720	-
STB	49 503	49 659
BIAT Al Jazira	27 663	27 777
BIAT en Euro	-	1
BIAT en Dollar	17	17
Banque Zitouna	111	263 002
Carte technologique	-	10 000
Caisses	9 694	13 428
<b>Total</b>	<b>3 882 208</b>	<b>1 027 815</b>



**B-9 Capitaux propres**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Capital social	24 000 000	24 000 000
Réserves légales	1 350 606	1 350 606
Réserves réglementées	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000	1 400 000
Réserves ordinaires postérieures à 2014	8 000 000	8 000 000
Prime d'émission	1 195 597	1 195 597
Subvention d'investissement	7 625	8 896
Autre complément d'apport	217 608	217 608
Résultats reportés postérieurs à 2014	<5 176 856>	2 861 513
Résultat de l'exercice	<9 281 673>	<8 038 369>
<b>Total</b>	<b>25 660 458</b>	<b>34 943 402</b>

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1 350 606 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1 147 551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2 800 000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1 400 000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1 195 597 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

**Les états financiers de l'exercice 2023**  
**Société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »**

Désignation	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>24 000 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 195 597</b>	<b>1 147 551</b>	<b>2 800 000</b>	<b>260 635</b>	<b>9 400 000</b>	<b>10 750 618</b>	<b>&lt;7 738 499&gt;</b>	<b>43 015 902</b>
Affectation Résultat 2021		150 606						<7 889 105>	7 738 499	-
Subvention inscrite au Compte de Résultat						<34 131>				<34 131>
Résultat au 31/12/2022									<8 038 369>	<8 038 369>
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>24 000 000</b>	<b>1 350 606</b>	<b>1 195 597</b>	<b>1 147 551</b>	<b>2 800 000</b>	<b>226 504</b>	<b>9 400 000</b>	<b>2 861 513</b>	<b>&lt;8 038 369&gt;</b>	<b>34 943 402</b>
Affectation Résultat 2022								<8 038 369>	8 038 369	-
Subvention inscrite au Compte de Résultat						<1 271>				<1 271>
Résultat au 31/12/2023									<9 281 673>	<9 281 673>
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>24 000 000</b>	<b>1 350 606</b>	<b>1 195 597</b>	<b>1 147 551</b>	<b>2 800 000</b>	<b>225 233</b>	<b>9 400 000</b>	<b>&lt;5 176 856&gt;</b>	<b>&lt;9 281 673&gt;</b>	<b>25 660 458</b>

### B-10 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Emprunts bancaires	19 965 463	23 081 464
Emprunts leasing	296 708	491 343
Autres crédits à long terme	12 325 021	4 197 307
<b>Total</b>	<b>32 587 192</b>	<b>27 770 114</b>

### B-11 Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Provisions pour risques et charges	2 395 532	2 851 048
Provisions pour garanties données	640 965	640 965
<b>Total</b>	<b>3 036 497</b>	<b>3 492 013</b>

### B-12 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Fournisseurs locaux et étrangers	9 164 339	7 614 537
Fournisseurs retenus de garantie	15 380	15 380
Fournisseurs effets à payer	29 375	1 633 064
Fournisseurs factures non parvenues	1 492 887	794 360
<b>Total</b>	<b>10 701 981</b>	<b>10 057 341</b>

### B-13 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Echéancier Fiscal	4 135 318	2 730 104
TVA Collectée déclarer	-	254 317
Personnel autres charges à payer	3 483 603	3 254 101
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204
Dividendes à payer	139 827	139 827
Prêts personnel CNSS	-	409
Charges à payer	358 198	346 846
Personnel rémunérations dues	30 287	1 466
Créditeurs divers	37 940	37 940
Autres	870	870
CNSS	1 272 010	1 163 769
Assurance Groupe	148 931	118 036
Etat Impôts et taxes à payer	82 742	90 057
Avances et Acomptes clients	14 806	1 009 055
Clients - avoirs à établir	642 046	856 466
<b>Total</b>	<b>10 380 782</b>	<b>10 037 467</b>

**B-14 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Echéances à moins d'un an sur emprunts	7 876 703	5 323 603
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	217 168	254 545
Echéances à moins d'un an sur emprunt Zitouna LT	1 957 664	775 479
Intérêts courus	1 656 017	1 186 583
Divers crédits de gestion à court terme	44 555 162	47 788 835
Unifactor	2 446 504	-
ATB	1 277 526	856 863
BNA	1 017 841	1 046 059
UBCI	617 270	903 466
BIAT	5 241 894	3 838 439
Attijari Bank Megrine	1 195 645	884 628
UBCI Euro	-	831
UIB	461 416	353 203
Banque de l'habitat	-	66
<b>Total</b>	<b>68 520 810</b>	<b>63 212 600</b>

**NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT**

**R-1 Revenus**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Ventes locales	42 970 138	50 010 114
Ventes à l'exportation	46 121 864	52 153 722
<b>Total</b>	<b>89 092 002</b>	<b>102 163 836</b>

**R-2 Autres produits d'exploitation**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Quote-part subventions	1 271	34 131
Loyer et autres services	580 113	552 568
Jetons de présence	8 333	8 000
<b>Total</b>	<b>589 717</b>	<b>594 699</b>

**R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	<1 391 079>	12 447 759
<b>Total</b>	<b>&lt;1 391 079&gt;</b>	<b>12 447 759</b>

**R-4 Achats d'approvisionnements consommés**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Achats matières premières et consommables	62 218 202	63 099 242
Variations stocks matières premières et consommables	<618 541>	<261 839>
<b>Total</b>	<b>61 599 661</b>	<b>62 837 403</b>

**R-5 Charges de personnel**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Salaires et indemnités représentatives	13 362 084	12 545 263
Cotisations de sécurité sociale	2 726 180	2 716 348
Autres charges de personnel	282 275	305 712
<b>Total</b>	<b>16 370 539</b>	<b>15 567 323</b>

**R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Dot. Amort. aux immobilisations incorporelles	110 063	106 508
Dot. Amort. aux immobilisations corporelles	2 677 564	3 025 380
Dot. aux provisions clients douteux	242 575	632 900
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	2 308 262	1 018 233
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	63 443	215 307
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	2 278 859	627 761
Dot. aux provisions pour garantie donnée	-	53 157
Dot. aux provisions pour IDR	212 377	136 173
Dot. aux provisions pour risques et charges	220 389	675 905
<b>TOTAL</b>	<b>8 113 532</b>	<b>6 491 324</b>
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	<67 335>	<138 043>
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	<158 006>	<182 623>
Reprises sur provisions pour risques et charges	<675 905>	-
Autres Reprises sur provisions	<36 041>	<51 987>
<b>TOTAL</b>	<b>&lt;937 287&gt;</b>	<b>&lt;372 653&gt;</b>
<b>Total Net</b>	<b>7 176 245</b>	<b>6 118 671</b>

**R-7 Autres charges d'exploitation**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Loyer	345 338	265 163
Entretiens et réparations	680 917	891 588
Assurances	387 446	343 497
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	779 265	590 025
Frais de séminaires et congrès	63 444	75 991
Personnel extérieur (travaux en régie)	163 197	146 862
Publicité et propagandes	216 206	294 798
Autres transports	561 515	210 952
Voyages, déplacements, mission et réceptions	214 622	238 736
Frais postaux	135 518	164 301
Divers frais de services bancaires	888 025	755 341
Dons accordés	225 461	260 389
Jetons de présence	80 000	120 000
T.F.P. et FOPROLOS	278 506	274 474
TCL	81 032	54 087
Taxes de circulation	41 655	38 793
Droit d'enregistrement et autres taxes	278 959	91 537
<b>Total</b>	<b>5 421 106</b>	<b>4 816 534</b>

**R-8 Charges financières nettes**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Échelles d'intérêts	1 104 572	761 007
Agios sur escomptes	695 445	269 953
Intérêts sur crédits de gestion et marges sur financements Zitouna	5 400 202	4 026 238
Gains de change	<719 937>	<356 276>
Pertes de change	425 618	1 349 799
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	2 834 393	2 808 557
Intérêt des prêts	<14 634>	<56 656>
Autres intérêts	61 206	22 947
<b>Total</b>	<b>9 786 865</b>	<b>8 825 569</b>

**R-9 Autres gains ordinaires**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Produit de cession	3 250	55 500
Autres profits divers	171 277	25 014
<b>Total</b>	<b>174 527</b>	<b>80 514</b>

**NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX**

**F-1 Dotation aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Montant
Dot. Amort. aux immobilisations incorporelles	110 063
Dot. Amort. aux immobilisations corporelles	2 677 564
Dot. aux provisions clients douteux	242 575
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	2 308 262
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	63 443
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	2 278 859
Dot. aux provisions pour IDR	212 377
Dot. aux provisions pour risques et charges	220 389
<b>TOTAL</b>	<b>8 113 532</b>

**F-2 Reprises sur provision**

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	<67 335>
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	<158 006>
Reprises sur provisions pour risques et charges	<675 905>
Autres Reprises sur provisions	<36 041>
<b>TOTAL</b>	<b>&lt;937 287&gt;</b>

**F-3 Variation des stocks**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubriques "Stocks"	23 776 138	25 771 057	<1 994 919>
<b>Total</b>	<b>23 776 138</b>	<b>25 771 057</b>	<b>&lt;1 994 919&gt;</b>

**F-4 Variation des créances**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubriques "Clients et comptes rattachés"	77 073 067	69 089 849	7 983 218
<b>Total</b>	<b>77 073 067</b>	<b>69 089 849</b>	<b>7 983 218</b>

**F-5 Variation des autres actifs courants**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubriques " Autres actifs courants"	15 242 751	17 148 394	<1 905 643>
Ajustement refacturation charges Amortissement			30 080
<b>Total</b>	<b>15 242 751</b>	<b>17 148 394</b>	<b>&lt;1 875 563&gt;</b>



**F-6 Variation des autres actifs financiers**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubriques "Autres actifs financiers"	408 040	401 396	6 644
<b>Total</b>	<b>408 040</b>	<b>401 396</b>	<b>6 644</b>

**F-7 Variation des fournisseurs**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques " Fournisseurs et comptes rattachés"	10 701 981	10 057 341	644 640
Ajustement achats "Chiraet Zitouna"			1 922 615
<b>Total</b>	<b>10 701 981</b>	<b>10 057 341</b>	<b>2 567 255</b>

**F-8 Variation des autres passifs**

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques autres Passifs courants	10 380 782	10 037 467	343 315
Intérêts courus	1 656 017	1 186 583	469 434
Provision IDR			<212 377>
<b>Total</b>	<b>12 036 799</b>	<b>11 224 050</b>	<b>600 372</b>

**F-9 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023	Variation
Immobilisations corporelles	82 596 033	92 652 970	<10 056 937>
Immobilisations incorporelles	2 244 247	2 272 034	<27 787>
Ajustement cession des Immobilisations			<25 839>
Ajustement acquisitions sans flux de trésorerie			8 162 763
<b>TOTAL</b>	<b>84 840 280</b>	<b>94 925 004</b>	<b>&lt;1 947 800&gt;</b>

**F-10 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières**

Désignation	Montant
Dépôts et cautionnements	49 835
Prêts au personnel	1 574
<b>Total</b>	<b>51 409</b>

**F-11 Trésorerie au début de l'exercice**

Désignation	Montant
Banques	381 337
Découverts bancaires	<7 883 555>
Effets remis à l'encaissement	632 904
Autres organismes financiers (AFC)	146
Caisses	13 428
<b>Total</b>	<b>&lt;6 855 740&gt;</b>

**F-12 Trésorerie à la clôture de l'exercice**

Désignation	Montant
Banques	108 014
Découverts bancaires	<9 811 592>
Unifactor	<2 446 506>
Effets remis à l'encaissement	3 764 399
Autres organismes financiers (AFC)	101
Caisses	9 694
<b>Total</b>	<b>&lt;8 375 890&gt;</b>

## XI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
  - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
  - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment :
    - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
    - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
    - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
  - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
  - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1 reliant Tunis à Ghedames.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
  - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup> ;
  - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m<sup>2</sup> ;
  - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.

- Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
- Un nantissement sur matériels de 1<sup>er</sup> rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
- Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
- Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
  - Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
  - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
  - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
  - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup> ;
  - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m<sup>2</sup> ;
  - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben

Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.

- Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
- Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup> ;
- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m<sup>2</sup> ;
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
- Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
- Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m<sup>2</sup> ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :

- Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup>
- Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m<sup>2</sup> ;
- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
- Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
- Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
- Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m<sup>2</sup>) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.
- Les garanties allouées à « BNA » suite à l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
- Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
- Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;

- Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA suite à l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
- Une hypothèque immobilière du 1<sup>er</sup> rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Une hypothèque immobilière du 1<sup>er</sup> rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
  - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
  - Gabés situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine - Gabés
  - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
  - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque affectée en faveur de la BIAT qui accepte en hypothèque de rang utile à la suite de l'extension du crédit de gestion de l'année 2023 :
  - La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Ben Arous, d'une contenance de 79a76ca, faisant l'objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, dénommé « ASSAD », à hauteur de 1.360 MDT.
  - La totalité de la propriété sise dans le Parc d'Activités Industrielles de Bouargoub, Nabeul, d'une superficie de 6901 m<sup>2</sup>, représentant la parcelle N°49 à distraire du titre foncier N°562433, à hauteur de 1.360 MDT.Telle que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, appartenances aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.

## XII. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net	<9 281 673>	<8 038 369>
Nombre d'actions	24 000 000	24 000 000
<b>Résultat par action</b>	<b>&lt;0,387&gt;</b>	<b>&lt;0,335&gt;</b>

## XIII. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au titre de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les ventes réalisées avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 2023
ASSAD INTERNATIONAL	7 743 000
ENAS	5 472 032
BATTERIE ASSAD ALGERIE	26 884 315
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	40 549
AS DISTRIBUTION	4 996 068
GEELEC	307 992
<b>Total</b>	<b>45 443 956</b>

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2023
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	62 220
GEELEC	338 157
<b>Total</b>	<b>400 377</b>

- Le 1<sup>er</sup> mai 2007, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International ». Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36 000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1er janvier 2009. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2023, s'élèvent à un montant de 74 841 dinars hors taxes.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2008, Un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENAS » portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2023, s'élèvent à un montant de 489 224 dinars hors taxes.



- Au titre de l'exercice 2023, les revenus des prestations de service réalisés avec la société «ENAS» s'élèvent à 248 465 dinars hors taxes.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	639 757
ASSAD INTERNATIONAL	243 697
ASIND	21 485
GEELEC	7 537
<b>Total</b>	<b>912 476</b>

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 31/12/2023
<b>Créances clients</b>	
ASSAD INTERNATIONAL	12 946 436
ENAS	3 610 484
BATTERIE ASSAD ALGERIE	30 744 662
ASIND	59 931
AS DISTRIBUTION	4 996 068
<b>Total</b>	<b>52 357 581</b>
<b>Dettes fournisseurs</b>	
ASIND	156 370
GEELEC	289 327
<b>Total</b>	<b>445 697</b>
<b>Débiteurs divers</b>	
GEELEC	3 381
ENAS (Notes de débit)	319 846
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD BATTERIE MAROC (Notes de débit)	499 706
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 873 812
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	41 853
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	21 484
<b>Total</b>	<b>7 860 890</b>

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

Messieurs les Actionnaires de la société  
« **L'accumulateur Tunisien ASSAD** »  
Zone industrielle Ben Arous  
2013, Ben Arous.

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion avec réserves*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de .....	150 887 720 DT
Un chiffre d'affaires de .....	89 092 002 DT
Un résultat déficitaire de .....	(9 281 673) DT

A notre avis, sous réserve du point 3 et à l'exception des incidences éventuelles des points 1 et 2 décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion avec réserves*

##### 1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note IX aux états financiers, suite à un contentieux avec la Douane Tunisienne, le tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé, le 11 juillet 2024, un jugement condamnant solidairement la société ATA et son ancien représentant légal, à des amendes totalisant 234 millions de dinars.

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 contre ce jugement, et la direction de la société, sur la base des différents avis d'experts collectés, se dit confiante quant à la solidité de ses arguments juridiques.

Toutefois, au stade actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le dénouement de cette affaire ni sur son impact éventuel sur la continuité d'exploitation de la société en cas de confirmation partielle ou totale de ce jugement.

## 2. Evaluation des titres de participation :

Les quotes-parts de la société ATA dans les situations nettes des filiales ASSAD INTERNATIONAL (« AI »), ENAS et AS-DIST EUROPE arrêtées au 31 décembre 2023 sont inférieures aux valeurs comptables nettes respectives des participations détenues dans ces filiales comme le montre le tableau suivant :

<b>Filiale</b>	<b>Valeur comptable de la participation (en KDT)</b>	<b>Quote-part dans la situation nette (en KDT)</b>
AI	1 301	Négative
AS-DIST Europe	333	Négative
ENAS	6 089	3 926
<b>Total</b>	<b>7 723</b>	<b>3 926</b>

La direction examine actuellement les différentes perspectives d'activité pour ces filiales, incluant le transfert de leurs activités ou encore leur absorption juridique par la société mère « ATA ». En l'absence d'évaluations précises et argumentées de ces filiales sur la base de projections stratégiques actualisées et approuvées par les organes de gouvernance, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces participations au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, les créances commerciales et non commerciales détenues par ATA sur la filiale Assad International (« AI ») totalisent un montant de 14 822 KDT dont 6 445 KDT remontent aux exercices antérieurs. La situation nette de cette filiale étant, au 31 décembre 2023, négative de (3 225 049) DT et pour les raisons évoquées ci-haut, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur recouvrable de ces créances.

## 3. Recouvrabilité des avances aux fournisseurs étrangers :

La note VIII aux états financiers fait état de l'existence d'avances versées aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries EDNC et Etoile Wassoulou pour un montant total de 2 197 904 DT qui remontent aux exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été apurées en raison de la suspension de l'importation de vieilles batteries. La société a comptabilisé une provision pour dépréciation de ces avances pour un montant de 879 162 DT soit 40% du solde. En raison du retard constaté dans le recouvrement de ces avances et de l'absence d'évolutions positives depuis le dernier arrêté des états financiers, nous estimons qu'il serait prudent d'augmenter la provision pour dépréciation à hauteur du montant total de ces avances, soit un complément de provision de 1 318 742 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

***Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation***

Le contentieux opposant la Douane Tunisienne à la société ATA jugé en premier instance à l'encontre de la société ATA pour un montant significatif de 234 MDT pourrait, en cas de confirmation de ce jugement en appel, mettre en péril sa continuité d'exploitation. La direction estime que malgré le caractère significatif des amendes et l'incertitude inhérente à toute procédure de ce genre, elle dispose de tous les arguments juridiques nécessaires pour se défendre en appel et que le principe de continuité d'exploitation demeure applicable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » et dans la section « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

***Observations***

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 30 744 662 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. Des démarches sont entreprises actuellement par la direction auprès de la Banque Centrale Algérienne en vue du rapatriement d'une partie de ces créances ou de leur conversion dans le capital social de la filiale BAA.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale AS-DIST EUROPE pour un montant de 4 996 068 DT. La situation nette de cette filiale au 31 décembre 2023 est négative suite aux pertes subies. Différentes perspectives d'activité futures de cette filiale sont actuellement envisagées par la direction du groupe, incluant l'augmentation de son capital social. Les décisions stratégiques qui seront prises dépendront du résultat des analyses actuellement menées par la direction.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points signalés au niveau du paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### ***Autre point :***

Contrairement aux dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales, une assemblée générale ordinaire ne s'est pas tenue dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable à l'effet d'approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Fait à Tunis, le 24 septembre 2024**

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
M.T.B.F**

**Cabinet ZAHAF & Associés**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**Mahmoud ZAHAF**

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2023

Messieurs les actionnaires de la société  
« **L'accumulateur Tunisien ASSAD** »  
Zone industrielle Ben Arous  
2013, Ben Arous.

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Convention et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Votre conseil d'administration nous a avisés des conventions suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et ratifiées à posteriori par votre conseil d'administration sans faire l'objet préalablement à leur conclusion d'un rapport spécial des commissaires aux comptes destiné au conseil d'administration tel que requis par la réglementation en vigueur.

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a demandé, le 27 décembre 2023 à la banque UBCI, l'établissement d'un échéancier pour le remboursement d'un crédit de gestion dont le montant s'élève à 3 000 000 DT. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 3 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 3 000 000 dinars. Cet emprunt n'a pas généré des charges d'intérêts au cours de l'exercice 2023.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a demandé, le 26 septembre 2023 à la banque BIAT, l'établissement d'un échéancier pour le remboursement d'un crédit de gestion dont le montant s'élève à 1 750 000 DT. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 2 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 1 531 250 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 43 709 dinars.



- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « CHIRAET ZITOUNA » pour un montant total de 1 922 615 dinars, remboursable sur 2 ans à compter de l'exercice 2024. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 63 038 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « ACHGHAL ZITOUNA » pour un montant total de 1 988 479 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2024. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 147 393 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « MOUEDET MIHANIA » pour un montant de 6 174 285 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2024. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 524 073 dinars.

## **II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2023**

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 30 septembre 2019 un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 7 ans. En 2020, il a été établi un nouvel échéancier suite au rééchelonnement d'une partie des échéances de l'exercice 2020 en principal et intérêt. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 5 354 756 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 594 214 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 18 novembre 2019 un crédit auprès de la banque UIB pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 6 188 956 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 754 577 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 26 décembre 2019 un crédit auprès de la banque ATB pour un montant de 5 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 2 678 571 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 251 875 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté, le 10 décembre 2020, un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 3 500 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2020. Ce crédit est rémunéré au TMM + 1,75% et est remboursable sur une durée de 7 ans avec une période de grâce de deux ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 2 906 681 dinars. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 272 010 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « TAMWEEL SANAD ». L'encours de cet emprunt au 31 décembre

2023 est de 4 197 306 dinars, et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 402 687 dinars.

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un crédit à moyen terme de restructuration auprès de l'ATB pour un montant de 4 300 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2,5% remboursable sur une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 3 870 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 443 840 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt auprès de la BNA pour un montant nominal de 2 450 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2%, remboursable sur une durée de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 2 082 500 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 239 925 dinars.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2007, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International ». Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36 000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1er janvier 2009. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2023, s'élèvent à un montant de 74 841 dinars hors taxes.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2008, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENAS » portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2023, s'élèvent à un montant de 489 224 dinars hors taxes.
- Au titre de l'exercice 2023, les revenus des prestations de service réalisés avec la société «ENAS» s'élèvent à 248 465 dinars hors taxes.
- Courant l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe des frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	639 757
ASSAD INTERNATIONAL	243 697
ASIND	21 485
GEELEC	7 537
<b>Total</b>	<b>912 476</b>

- Les crédits à court terme et les facilités de caisse au 31 décembre 2023 sont détaillés comme suit :

Nature des financements	Encours au 31/12/2023	Charges d'intérêt de l'exercice
Chiraet Zitouna	10 699 938	1 058 221
Préfinancement Export et Stocks	28 901 254	2 956 604
Préfinancement Devises	4 953 969	248 186
UNIFACTOR	2 446 506	101 349
Découverts bancaires	9 811 590	1 104 572

- Votre société a accordé une caution solidaire de 200 000 DT au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Par ailleurs, votre société a réalisé les opérations courantes suivantes d'achats et de ventes avec les sociétés du groupe :
  - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les ventes réalisées avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

<b>Partie Liée</b>	<b>Ventes hors taxes 2023</b>
ASSAD INTERNATIONAL	7 743 000
ENAS	5 472 032
BATTERIE ASSAD ALGERIE	26 884 315
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	40 549
AS DISTRIBUTION	4 996 068
GEELEC	307 992
<b>Total</b>	<b>45 443 956</b>

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

<b>Partie Liée</b>	<b>Achats 2023</b>
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	62 220
GEELEC	338 157
<b>Total</b>	<b>400 377</b>

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

<b>Partie Liée</b>	<b>Solde 31/12/2023</b>
<b>Créances clients</b>	
ASSAD INTERNATIONAL	12 946 436
ENAS	3 610 484
BATTERIE ASSAD ALGERIE	30 744 662
ASIND	59 931
AS DISTRIBUTION	4 996 068
<b>Total</b>	<b>52 357 581</b>
<b>Dettes fournisseurs</b>	
ASIND	156 370
GEELEC	289 327
<b>Total</b>	<b>445 697</b>
<b>Débiteurs divers</b>	
GEELEC	3 381
ENAS (Notes de débit)	319 846
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD BATTERIE MAROC (Notes de débit)	499 706
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 873 812

ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	41 853
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	21 484
<b>Total</b>	<b>7 860 890</b>

### **III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En 2023, la rémunération du Président du conseil d'administration se compose d'une rémunération annuelle brute de 304 050 Dinars et d'une prime de bilan brute de 48 577 Dinars. En outre, le Président du conseil d'administration bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- En 2023, la rémunération du Directeur Général totalise un montant annuel brut de 185 379 Dinars avec une prime de bilan brute de 45 828 Dinars. En outre, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire auprès de la société d'un montant brut annuel égal à 91 780 Dinars.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les jetons de présence comptabilisés en charges de l'exercice 2023 se sont élevés à 80 000 Dinars.

### **IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales**

- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire en tant que gérant de la société du groupe, « ENAS », d'un montant brut annuel de 133 603 Dinars.
- M. Slim Kallel, administrateur de la société ATA jusqu'au 2 octobre 2023, perçoit un salaire de la filiale « ASSAD INTERNATIONAL » d'un montant brut de 167 258 Dinars.
- Le conseil d'administration de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » du 2 mars 2021 a accordé à M. Abdelwaheb Kallel, administrateur de la société ATA jusqu'au 2 octobre 2023, la mission de développement stratégique de la société « ASSAD INTERNATIONAL ». La rémunération brute imposable mensuelle relative à cette mission est fixée à 9 167 Dinars payable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 et a pris fin au 1<sup>er</sup> février 2023. La charge constatée à ce titre par la société « ASSAD INTERNATIONAL » en 2023 s'est élevée à 9 167 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Fait à Tunis, le 24 septembre 2024**

**Les Commissaires aux Comptes  
Associés - M.T.B.F**

**Cabinet ZAHAF & Associés**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**Mahmoud ZAHAF**